

ORDRE
ADMINISTRATION
LILLE, 15, rue d'Angleterre, LILLE
BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches, Grand-Place

CONDITIONS	
Par la poste (un an)	10 francs
Par mail	10 francs
Trois mois	5 francs
Departement non-limitroph. et Etrang. port en sus	

PUBLICITE	
Annonces	10 ligne 0,75
Reclames	1,50
Fautes-diverses	1,50
Chronique locale	4,00

CHAMBRE DES DEPUTES
L'impôt sur le revenu
(Suite)
M. PAUL CONSTANS développé à nouveau son amendement tendant à la suppression des mots « qui exploitent pour leur propre compte ».
M. CAILLAUX rappelle que des dégrèvements considérables ont été accordés à l'agriculture. Il invite M. Paul Constans à retirer son amendement. M. Paul Constans y consent.
M. COGNARD présente un amendement tendant à accorder aux propriétaires fonciers dont le revenu total ne dépasse pas 2.000 fr. un dégrèvement de 30 % sur leurs impositions départementales et communales.
M. COGNARD demande au ministre de déposer un projet dans le plus bref délai. M. Caillaux y consent.
En réponse à une question de M. MERLE, le ministre annonce le dépôt prochain d'un texte sur les charges de famille. L'article 13 est adopté.
L'article 14 est ainsi conçu :
« Pour obtenir le bénéfice de ces dégrèvements, les contribuables doivent être annuellement déclarés à l'impôt sur le revenu. Les personnes non bâties avec l'indication des localités où elles sont situées et du revenu imposable y seront admises. Cette déclaration sera reçue soit à la mairie, soit à la perception des contributions directes du domicile réel des contribuables dans le délai d'un mois à partir de la publication du décret des rôles dans lesquels il est imposé pour des revenus de la deuxième catégorie. Ils doivent affirmer en outre dans cette déclaration que l'exploitation de leurs propriétés est effectuée par eux-mêmes ou pour leur compte ; que le total de leurs revenus, de toute catégorie, n'excède pas 200 fr. dans le cas prévu au paragraphe premier de l'article précédent et les revenus agricoles. »
M. PECHADRE propose d'ajouter les mots : « Quand le revenu des contribuables ne dépasse pas le montant des salaires ».
M. FRIETAT propose un texte relatif au « Voeu » des contribuables de ne pas être imposés plus d'une fois sur les revenus agricoles.
M. PECHADRE déclare accepter le texte de M. FRIETAT.
L'amendement est renvoyé à la commission.
L'article 17 est ainsi conçu :
« Quiconque aura sciemment un moyen d'évasion de l'impôt sur le revenu sera puni de deux ans de prison et de 500 francs d'amende. »
M. AYARD demande et le ministre pourra être poursuivi pour divulgation de tableaux de revenus.
M. DE VILLEBOIS-MAREUIL propose que l'article 17 soit ainsi rédigé : « Les contribuables qui ne se soumettent pas à la déclaration de leur responsabilité que l'on donne aux contribuables. »
M. CAILLAUX. — Vous ne pouvez pas demander aux contribuables d'aller à la perception.
M. AYARD. — Vous donnez un pouvoir excessif au percepteur qui sera libre de prononcer sur les dégrèvements.
La suite de la discussion est renvoyée à demain, deux heures.
La séance est levée à 8 heures 30.

SENAT
LA SUSPENSION DES MAIRES & ADJOINTS
La proposition de M. GOURJU a pour but d'introduire une procédure d'appel contre les arrêtés de révocation ou de suspension des maires et adjoints. Les dispositions dans lesquelles seront énoncés les motifs de la suspension des maires et adjoints.
M. GOURJU après avoir cité quelques faits qui rendent nécessaire la réforme, expose quelle garantie son projet assure aux officiers municipaux. Elle se résume en ces mots : obligation de motiver la décision prise contre les maires et adjoints.
M. RIOU présente à son tour quelques observations sur cette question.
M. FLAHEIREY s'ajoutant également la proposition de M. GOURJU, expose les motifs de sa proposition. Elle est ainsi conçue : « Le pouvoir central ne manquera jamais d'autres moyens d'agir pour porter atteinte aux libertés municipales. Les maires et adjoints ne sont que des agents de l'Etat. Les maires et adjoints ne sont que des agents de l'Etat. Les maires et adjoints ne sont que des agents de l'Etat. »
M. GOURJU rétorque que la Commission n'en a pas été avisée, la suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance, mardi.
On fixe à jeudi la discussion du projet relatif à la dévolution des biens ecclésiastiques. Séance levée à 5 heures 15.

FEUILLETON 50
Mam'zelle Monte-Cristo
Par Charles SOLO
Gédéon s'était redressé.
— Peur ! nous ! Vous êtes cruelle, mademoiselle !
— Je ne m'explique pas vos hésitations ! Si vous êtes encore les braves jeunes gens auxquels mon père a confié mon sort, pourquoi refuser de me suivre ?
— Nous ne refusons pas de vous suivre ! Nous accomplissons notre tâche jusqu'au bout et nous vous défendons envers et contre tous !... Mais, songez mademoiselle, que si nous avons juré à M. Josselin de ne jamais vous abandonner, nous devons être aussi de vous préserver du danger ! Croyez-moi, n'étiez la promesse que nous avons faite de vous protéger, il y a longtemps que nous aurions sollicité de M. de Kéradec l'homme de combattre à ses côtés.
— Alors ! si j'ordonne à ses côtés, commande de m'accompagner sur le champ de bataille ?
— Sans regrets.
— Avec enthousiasme !
La jeune fille tendit les deux mains aux jeunes gens.
— Merci, mes amis ! Je n'en attendais pas moins de vous !
M. Donagel battit des mains.
Et il lâcha, échappé une nouvelle bar-

SURTAXE D'ESTRONS
Nous avons annoncé que l'Etat a publié une loi autorisant la perception, jusqu'au 31 décembre 1913 inclusivement, de la surtaxe de 2 fr. par hectolitre d'alcool pur contenu dans les eaux-de-vie, spiritueux, liqueurs, fruites à l'eau-de-vie, absinthes et autres liqueurs alcooliques non dénommées, actuellement perçues à l'octroi de Lille.
Cette surtaxe est indépendante du droit de 60 fr. par hectolitre établi à titre de taxe principale.
Le produit de la surtaxe ainsi autorisée est spécialement affecté au service de la dette communale.

TRAIN SPECIAL POUR ROME
A l'occasion des fêtes de la Semaine Sainte à Rome, la Compagnie du Chemin de fer du Nord mettra en distribution dans toutes ses gares, pendant la période du 15 mars au 11 avril inclusivement, des billets d'aller et retour de 2^e et 3^e classes, pour un train spécial sur Rome, organisé par la Compagnie P. L. M.
Les prix de ces billets sont, pour le parcours sur le réseau du Nord, une réduction de 50 % sur les prix de 2 billets simples, du point de départ à Paris-Nord.
Pour le parcours de Paris (P. L. M.) à Rome, les prix sont fixés à :
103 francs pour la 2^e classe ;
67 francs pour la 3^e classe ;
Départ de Paris (P. L. M.) le lundi 13 avril à 2 h. 50 soir.
Retour de Rome à volonté dans un délai de 3 semaines, c'est-à-dire jusqu'au 6 mai inclus.

Les Questions Ecclésiastiques
NUMERO DE MARS
Premier article. — E. THAMIRY : Science et Foi. L'éminent professeur de philosophie scolastique à la faculté de Théologie était tout désigné pour écrire cet article de haute impartialité. On sait que ce théologien, parvenu à l'âge de 70 ans, est comme le préface du décret « Lamentabili » et de l'encyclique « Pascendi ».
Deuxième article. — M. l'abbé G. CUSAC résume avec beaucoup de compétence le livre de M. G. Goyau sur le Kulturkampf allemand et ses origines historiques.
Troisième article. — M. le chanoine QUILLET publie son second article magistral sur l'Évolution et le Modernisme.
M. le chanoine MOURAU fait l'analyse des livres parus récemment sur l'histoire de la littérature de l'Église primitive.
Il y a jugé les livres de M. P. Watrin et de M. Barget, ainsi que le volume de M. Barget sur Saint Grégoire de Nazianze.
M. DEHOVE traite les derniers numéros des périodiques de langue française, et M. MACHEZ donne des solutions historiques.
Le numéro se termine par la reproduction intégrale de documents inédits sur le Modernisme.

ZOLA à la laïque
En général les éditeurs sont gens très avisés. Ils ne font point les frais d'impression et de lancement d'un livre sans en prévoir le placement.
L'un d'eux vient d'avoir une idée audacieuse qui est peut-être géniale. Il a mouillé son doigt et l'a levé en l'air, pour voir de quel côté vient le vent du succès.
Zola et il lance une « Vie populaire d'Émile Zola ».
Mais Zola est passé, diriez-vous. On va le panthéoniser, c'est vrai, mais tout le monde pense comme M. Barré à un miasme qui se propage à sa place le malpropre individu. A part l'équipe dégringolée qui ne voit que le profit, il n'y a pas de lecteurs, il n'y a pas de lecteurs, il n'y a pas de lecteurs. Zola est passé, diriez-vous. On va le panthéoniser, c'est vrai, mais tout le monde pense comme M. Barré à un miasme qui se propage à sa place le malpropre individu. A part l'équipe dégringolée qui ne voit que le profit, il n'y a pas de lecteurs, il n'y a pas de lecteurs, il n'y a pas de lecteurs.
Zola est passé, diriez-vous. On va le panthéoniser, c'est vrai, mais tout le monde pense comme M. Barré à un miasme qui se propage à sa place le malpropre individu. A part l'équipe dégringolée qui ne voit que le profit, il n'y a pas de lecteurs, il n'y a pas de lecteurs, il n'y a pas de lecteurs.

Gazette du Nord
On annonce la mort :
A LILLE, de M. Rodolphe Lotes, membre de la Fraternelle Saint-Louis du Tiers-Ordre Franciscain, décédé à Lille, le 15 mars, dans sa 70^e année, muni des sacrements de la Sainte-Eglise.
Les funérailles auront lieu à l'église Sainte-Catherine, le samedi 21 mars, à huit heures et demie. Assemblée à la maison mortuaire, rue Léonard-Daniel, 54.
Une messe demandée par le Tiers-Ordre franciscain, à l'église Saint-Martin, à sept heures, à l'Église Sainte-Catherine.
A HAZEBROUCK, de M. Papey, ancien élève de l'École normale de Saint-Denis, décédé dans sa 91^e année. La défunte était l'épouse de M. l'abbé Wenas, professeur à l'Institut Saint-Jude à Armentières. Les funérailles auront lieu samedi, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Éloi, à Hazebrouck. Assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Église, 11.
A Valenciennes, de M. le docteur Lambing, dont le défunt était le préparateur, prononça un discours ému.
A Valenciennes, de M. le docteur Lambing, dont le défunt était le préparateur, prononça un discours ému.

ÉCHOS
NOUVELLES MILITAIRES
Territoriale. — Mutations. — M. Coudry, chef de bataillon au 1^{er} rég. territorial d'infanterie. Affecté dans la 3^e région.
M. Schiele, lieutenant au 3^e rég. territ. d'inf. — Affecté dans la 3^e région.
M. Vauben, capitaine au 5^e rég. territ. d'inf. — Affecté dans la 3^e région.
M. Fautrot, lieutenant au 3^e rég. territ. d'inf. — Affecté dans la 2^e région.
DOUANES
Sont nommés commis des douanes :
M. Regnaud, sergent-major au pénitencier militaire de Valenciennes, la résidence de La Marlière (direction de Lille).
M. Guisard, adjudant au 1^{er} régiment d'infanterie coloniale, à la résidence de Boesche (direction de Dunkerque).

était engagé au Sud et à l'Ouest sur toute la ligne de défense.
A midi, le commando avait fourni la moitié de l'après-midi.
On s'arrêta, juste le temps de prendre un léger repas et de laisser souffler les chevaux.
Déjà, ces hommes étaient de fer.
Vers huit heures du soir, les détonations devinrent assourdissantes, une odeur acre et capiteuse épaissait l'atmosphère, un léger brouillard planait dans le ciel.
On approchait.
Avec la nuit, les détonations devinrent moins fréquentes, puis elles cessèrent tout à fait.
Les combattants faisaient trêve.
Van Berkel donna l'ordre de ralentir.
Tout à coup un coup de sifflet retentit dans la nuit, et sur la route, un homme se dressa.
— Verba ?
— Amis ! répondit le commandant.
D'autres s'embrasèrent profondément dans la nuit : on venait reconnaître le commando.
Une dizaine de cavaliers se joignirent aux arrivants et l'on se remit en marche.
Gédéon qui se tenait près de Jean de Kéradec, demanda :
— Ob allons-nous ? demanda Gédéon.
— Au Polders Drijs, sur la Tugela ! répondit Jean de Kéradec.
La situation devait être critique, car Van Berkel et ses hommes lancèrent leurs chevaux au triple galop.
Les cavaliers dévalaient l'espace, plus ils avançaient, plus les détonations devenaient nourries ; l'on percevait distinctement le crépitement sourd de la fusillade, qui dominait à intervalles réguliers le grondement de la grosse artillerie.
Il était évident qu'une grande bataille

CHOSSES d'AUTRES
M. ET Mme SONT A LA GUERRE
Mon Dieu, que les travaux diplomatiques de la conférence de la Haye sont donc en retard ! Ils cherchent les moyens d'adoucir les horreurs de la guerre et de voir, en face, les deux camps se trouver des moyens.
Les journaux nous l'ont appris : « Des troupes étrangères sont envoyées au Maroc. Elles seront accompagnées de leurs femmes. »
C'est très beau cela de la part des femmes. D'abord elles nous donnent un grand exemple de fidélité conjugale.
En France, il y a une loi qui ordonne à la femme de suivre partout son mari et la femme, il survient une guerre, s'empresse de prendre le premier train pour retourner dans sa famille.
Au Sénégal, où les indigènes se moquent pas mal des lois, la femme suit son mari sur le champ de bataille. Plus il y a de lois, plus on éprouve la nécessité de leur déseoir.
Supposons que cette mode sénégalaise s'implante un peu partout en Europe ; comme tout serait modifié !
Ainsi, quelle surprise quand dans les journaux on lit sous le titre « Carnet » : « Madame Lécou X... partant pour la Syrie s'empresse de se « thé » du mercredi jusqu'à la signature de la paix. »
Ou encore dans les « déplacements et villégiatures » : « M. et Mme Y... ont quitté Paris, accompagnés de leurs huit enfants, à destination de Tripoli. Ils passeront la saison d'été à repousser la tribu des Arabes. »
On s'attendra des petites surprises de ce genre :
Vous voulez faire une visite. Vous songez :
— Madame reçoit-elle ?
— Madame est à la guerre.
Boum !
Mais ce sera surtout sur le champ de bataille que la présence des dames sera aussi originale et étonnante.
Un excellent père de famille se bat par exemple quand une femme de chambre vient l'avertir que Madame l'attend pour déjeuner. Vous voyez d'ici le colloque plein de savoir qu'il engage avec son ennemi du jour.
— Pardon, monsieur, un regret de vous quitter un instant, mais ma femme m'attend.
— Mais comment donc, cher monsieur, vous êtes libre. Revenez-vous ?
— Problématique.
— Je serai ravi d'échanger avec vous sept ou huit coups de canon.
— Moi aussi. A tantôt. Vive la France !
— Mes hommages à madame, bon appétit, et vive la France !
D'ailleurs, les dames paillardes jouent un rôle très actif. Au cas où l'on voudrait faire déserter les troupes sans que l'ennemi soupçonne leur présence, on pourrait les faire déserter leurs chevaux, tout simplement et les troupes passeraient à l'ennemi.

La nouvelle législation Religieuse
SUR LE MARIAGE
MM. les Curés et Vicaires vont être obligés, à Pâques d'appliquer les nouvelles règles du décret de M. Temere concernant le mariage religieux.
Mgr Huet, évêque de la Reuve, Les Questions Ecclésiastiques, a écrit un commentaire complet qui vient d'être mis à part pour les ecclésiastiques non abonnés à la Revue, et pour servir de manuel dans les Séminaires.
Cet ouvrage de 40 pages contient les textes de la loi et du décret de M. Temere, avec les explications nécessaires.
Pour être plus assuré de la vérité de ses assertions, l'auteur a fait revoir son travail à Rome, par un avocat religieux des plus autorisés, puisqu'il est un des principaux auteurs du décret de M. Temere. On lui a déclaré que son ouvrage ne contenait aucune inexactitude.
Le prix de cet important travail est de 0 fr. 60 l'exemplaire ; 0 fr. 65 franco. S'adresser à l'Administrateur des Questions Ecclésiastiques, 15, rue d'Angleterre, Lille.

Université catholique
LA FÊTE DE SAINT-JOSEPH
L'Université Catholique a solennellement célébré hier la fête de Saint-Joseph, son patron.
A dix heures, professeurs, étudiants et amis de l'Université assistèrent, en la basilique de Notre-Dame de la Treille, à la messe pontificale, dite par S. G. Mgr Delamare.
S. G. Mgr Monnier, évêque de Lydda, M. le vicar général Lefevre, représentant Mgr Delamare, M. le chanoine Ponceau, secrétaire particulier de Mgr le Coadjuteur, étaient présents à la cérémonie.
Après-midi, à quatre heures, M. le chanoine Lonette, directeur du Séminaire académique, a prononcé un éloquent discours sur saint Joseph.
M. le chanoine Lonette a montré la dignité de la vie de saint Joseph, la grandeur de sa mission et comment saint Joseph s'était conformé à la volonté de Dieu pour remplir cette mission.
Le prédicateur a insisté sur le rôle que l'Université Catholique a appelé à tenir et à protéger des sentiments de fidélité et de soumission des professeurs et des étudiants à Saint-Siège et à la doctrine de l'Église.
Le salut, qui a suivi le sermon, était présidé par S. G. Mgr Delamare.

LES GRÈVES
A TOURCOING
Chez les jardiniers. — Six ouvriers jardiniers au service de M. Paul Delamare, rue du Blanc-Sea, se sont mis en grève sans formuler de revendications.
A Valenciennes. — M. Lamon, rue du Sentier, les 14 débaucheurs en grève depuis cinq jours ont amené le chômage forcé des 360 ouvriers occupés à la préparation. Les débaucheurs demandent 39 captives au lieu de 37 à l'heure.

Bulletin diocésain paroissial
Le prochain numéro du Bulletin diocésain paroissial portera la date du 5 Avril. Nous prions Messieurs les Curés de nous envoyer leur copie spéciale pour le dimanche 29 Mars AU PLUS TARD.

dés de burrahs qui soulevaient les protestations des burghers dont ils troublaient le sommeil.
VIII
La Tugela
Le commando fut réveillé par des trépidations sourdes, des détonations d'artillerie.
Ce sont les Creusots qui travaillent !... La danse vient de commencer sur la Tugela la fit de Kéradec.
En un clin d'œil, les burghers furent debout.
De Kéradec ne tarda pas à rejoindre nos amis.
— Eh bien ? demanda Mlle Monte-Cristo. C'était à prévoir ! Van Berkel accepte votre concours ; mais en ce qui vous concerne, mademoiselle, il pose une condition, c'est que vous vous contentiez du service des ambulances ! Oh ! rassurez-vous, vous aurez de la besogne !
— Les autres femmes font-elles de même ?
— Pour le moment ! oui !
— Dans ce cas, j'accepte !
— Aristide Lavignette, son grand sabre au banc, vint s'enquérir de ses compagnons.
— Ah ! la schne nuit ! Ils ont une singulière façon de faire leur lit, messieurs les burghers ! mais n'empêche, j'ai réussi à fermer l'œil et j'ai même rêvé que je descendais des Anglais à en faire une mar mède !
— Et pour la première fois, frère Aristide, le proverbe est démenti, songe n'est plus mensonge.
— Est-ce que...
— Imagine-toi que cette terrible petite

était engagé au Sud et à l'Ouest sur toute la ligne de défense.
A midi, le commando avait fourni la moitié de l'après-midi.
On s'arrêta, juste le temps de prendre un léger repas et de laisser souffler les chevaux.
Déjà, ces hommes étaient de fer.
Vers huit heures du soir, les détonations devinrent assourdissantes, une odeur acre et capiteuse épaissait l'atmosphère, un léger brouillard planait dans le ciel.
On approchait.
Avec la nuit, les détonations devinrent moins fréquentes, puis elles cessèrent tout à fait.
Les combattants faisaient trêve.
Van Berkel donna l'ordre de ralentir.
Tout à coup un coup de sifflet retentit dans la nuit, et sur la route, un homme se dressa.
— Verba ?
— Amis ! répondit le commandant.
D'autres s'embrasèrent profondément dans la nuit : on venait reconnaître le commando.
Une dizaine de cavaliers se joignirent aux arrivants et l'on se remit en marche.
Gédéon qui se tenait près de Jean de Kéradec, demanda :
— Ob allons-nous ? demanda Gédéon.
— Au Polders Drijs, sur la Tugela ! répondit Jean de Kéradec.
La situation devait être critique, car Van Berkel et ses hommes lancèrent leurs chevaux au triple galop.
Les cavaliers dévalaient l'espace, plus ils avançaient, plus les détonations devenaient nourries ; l'on percevait distinctement le crépitement sourd de la fusillade, qui dominait à intervalles réguliers le grondement de la grosse artillerie.
Il était évident qu'une grande bataille

était engagé au Sud et à l'Ouest sur toute la ligne de défense.
A midi, le commando avait fourni la moitié de l'après-midi.
On s'arrêta, juste le temps de prendre un léger repas et de laisser souffler les chevaux.
Déjà, ces hommes étaient de fer.
Vers huit heures du soir, les détonations devinrent assourdissantes, une odeur acre et capiteuse épaissait l'atmosphère, un léger brouillard planait dans le ciel.
On approchait.
Avec la nuit, les détonations devinrent moins fréquentes, puis elles cessèrent tout à fait.
Les combattants faisaient trêve.
Van Berkel donna l'ordre de ralentir.
Tout à coup un coup de sifflet retentit dans la nuit, et sur la route, un homme se dressa.
— Verba ?
— Amis ! répondit le commandant.
D'autres s'embrasèrent profondément dans la nuit : on venait reconnaître le commando.
Une dizaine de cavaliers se joignirent aux arrivants et l'on se remit en marche.
Gédéon qui se tenait près de Jean de Kéradec, demanda :
— Ob allons-nous ? demanda Gédéon.
— Au Polders Drijs, sur la Tugela ! répondit Jean de Kéradec.
La situation devait être critique, car Van Berkel et ses hommes lancèrent leurs chevaux au triple galop.
Les cavaliers dévalaient l'espace, plus ils avançaient, plus les détonations devenaient nourries ; l'on percevait distinctement le crépitement sourd de la fusillade, qui dominait à intervalles réguliers le grondement de la grosse artillerie.
Il était évident qu'une grande bataille

CHOCOLAT D'AIQUELLE
CACAO D'AIQUELLE
Dépôt : 74 bis, rue Nationale, LILLE
Le gérant : CH. VERIN
Imp. Croix du Nord, 15, r. d'Angleterre, Lille